

Pénurie
Evaluations

ANALYSE

Devoirs

Partenariats

FAPEO

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel

L'ÉCOLE, UN CASSE-TÊTE POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES ?

Flore Lecolier

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel – ASBL

Rue de Bourgogne, 48

1190 Bruxelles

Tel. : 02/527.25.75 Fax : 02/527.25.70

E-mail : secretariat@fapeo.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

L'ANALYSE EN UN COUP D'ŒIL



MOTS-CLEFS

Monoparentalité - précarité - emploi - genre - suivi scolaire - inscription à l'école - devoirs - conciliation entre vie scolaire et professionnelle - réussite scolaire.

Les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses. Elles représentent un tiers des familles à Bruxelles, en 2014. Ces familles, pour la plupart gérées par des femmes, ont en grande partie un niveau de précarité important.

L'image classique de la famille « papa-maman et les deux enfants » tend donc à se modifier dans les faits. Est-ce que les politiques sociales en tiennent compte ? Est-il pertinent de se baser uniquement de la situation familiale dans les mesures sociales alors qu'elle semble fortement liée au revenu du ménage ? Toutes les familles monoparentales ne vivent pas dans la précarité et par ailleurs des familles biparentales peuvent aussi avoir des fins de mois difficiles.

Nous essayerons de comprendre dans quelle mesure l'appartenance à une famille monoparentale entraîne un risque plus important de précarité et quels sont les effets sur la scolarité des enfants.



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
Etat des lieux de la monoparentalité	4
Une définition unique de la monoparentalité mais des réalités différentes	4
2014 : un tiers de ménages belges sont monoparentaux	4
Les familles monoparentales sont majoritairement des <i>femmes monoparentales</i>	5
La précarité des familles monoparentales n'est pas qu'économique.....	6
Les familles monoparentales et L'École	7
L'inscription à l'école plus difficile pour les familles monoparentales	7
Les parents et les devoirs à domicile	8
D'autres aspects de la vie scolaire qui n'aident pas les familles monoparentales.	8
La responsabilité éducative toujours aux mains des mères	8
La structure familiale n'est pas la seule en cause dans les difficultés scolaires.....	9
POUR ALLER PLUS LOIN	9
Repenser le dialogue famille-école	10
Repenser les temps scolaires.....	10
BIBLIOGRAPHIE	12

INTRODUCTION

Le concept de famille monoparentale est assez récent et témoigne de l'évolution de la notion de famille depuis la fin du XXème siècle. Même si la plupart des enfants vivent dans un ménage qui comporte à la fois les fonctions 'père' et 'mère'¹, on constate que les parents isolés sont de plus en plus nombreux.

Le parent devient isolé, parfois à la suite d'un décès, souvent, à la suite d'une séparation. La monoparentalité peut entraîner un déménagement, une réorganisation du temps de travail, un budget moins important, etc. ² Ce changement de vie entraînera pour une part importante de ces nouvelles familles, une diminution conséquente des revenus et donc un risque de précarité plus important.

Le modèle de la famille « solo » est tout aussi pluriel que le modèle de la famille biparentale. Cependant, on constate que la famille monoparentale est en réalité bien souvent *une femme monoparentale*. Selon une étude menée par la Ligue des familles en 2010, les familles monoparentales et plus particulièrement les mères isolées sont plus enclines à un risque de précarité. La séparation entraînerait un appauvrissement plus important chez les femmes³. Pourquoi ? Dans un couple, en général, les revenus ne sont pas équivalents. C'est souvent l'homme qui a le revenu le plus important parce que les femmes sont plus nombreuses dans les emplois partiels ou ont plus des carrières discontinues⁴. En cas de séparation, la précarité invisible et la dépendance de nombreuses femmes apparaissent au grand jour⁵.

Dans ces conditions de vie particulières pour les familles « solo », nous nous posons la question de savoir si le suivi scolaire est plus difficile pour les familles monoparentales comme le témoigne cette caricature : « *Maman est célibataire et doit composer avec son emploi précaire et son revenu modeste, aller chercher le petit à la crèche avant de reprendre le grand à la sortie de l'école pour ensuite le conduire chez la logopède ... de retour à la maison, c'est là que commence la bataille quotidienne pour régler la question des devoirs et leçons...* »⁶.

¹ Pacte régional pour l'emploi en région Bruxelles-Capitale, *La monoparentalité à Bruxelles. Un tour d'horizon*, 2009.

² Pacte régional pour l'emploi en région Bruxelles-Capitale, *ibidem*.

³ La Ligue des familles, *Le risque de pauvreté des familles monoparentales et les instruments de lutte contre la pauvreté en cas de séparation*, 2010, p.10.

⁴ Châteauneuf-Malclès, A. *Les ressorts invisibles des inégalités femme-homme sur le marché du travail*. Idées économiques et sociales, 2011, pp.24-37.

⁵ Maurage, P., *Monoparentalité et précarité féminine : des facteurs de risque cumulés*, CEFA asbl, 2013.

⁶ Meunier, J.C., *Quand l'école rentre à la maison. Le temps scolaire à la maison, ses causes et conséquences*. Etude de la FAPEO, 2013, p.1.

ÉTAT DES LIEUX DE LA MONOPARENTALITÉ

Une définition unique de la monoparentalité mais des réalités différentes

Le concept de monoparentalité peut être défini de plusieurs manières. Sa définition est fonction de plusieurs facteurs. Nous définirons la famille monoparentale comme une famille « où le parent assure en majeure partie seul au quotidien la charge économique et éducative du ou des enfants(s), qu'il ait (droit) à une rente alimentaire ou non ⁷».

Dans sa thèse, Wagener évoque la diversité des conditions de vie des familles monoparentales « allant de la mère sans emploi au couple ainsi ayant mis en place une coparentalité assumée ⁸».

En étant caricatural et en rassemblant les différentes définitions et statistiques lues, le profil-type de la famille monoparentale est le suivant : une femme de 35 à 49 ans, au chômage de longue durée, avec des enfants proches de la majorité, sans autre cohabitant⁹.

Ces définitions, certes éloquentes, ne tiennent pas compte de la réalité complexe et mouvante de ces familles. C'est pourquoi, il nous semblait important d'étudier les chiffres autour de la monoparentalité pour en comprendre sa diversité.

2014 : un tiers de ménages belges sont monoparentaux

Le nombre de familles monoparentales a explosé ces dernières années. En 2014, ces familles représentaient un tiers des ménages belges. En 2007, on comptait 15% de familles monoparentales, ce taux a donc doublé en 7 ans. Les chiffres montrent qu'un quart des enfants grandissent dans une famille monoparentale avec un taux montant à 33% à Bruxelles¹⁰. Ce dernier taux s'explique par un taux de séparation plus élevé dans la région bruxelloise¹¹.

La vie de couple semble chahutée assez vite après la naissance d'un enfant puisque selon l'étude publiée par la Ligue des Familles en décembre 2015, un couple sur deux se sépare avant les 5 ans de l'enfant, un sur sept avant son premier anniversaire. Un des chiffres

⁷ CBCG, Calculs Observatoire bruxellois de l'emploi, 2008. Cité dans Pacte territoriale pour l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale. *La monoparentalité à Bruxelles., Un tour d'horizon.* 2009, p. 13.

⁸ Wagener, Martin, *Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles : Les femmes face à des épreuves de la parentalité*, Thèse présentée en vue de l'obtention du titre de docteur en sciences politiques et sociales, UCL, 2013.

⁹ CBCG, *op. cit.*, p. 3.

¹⁰ Lemaigre, T. et Wagener, M., « Monoparentalité à Bruxelles : État des lieux et perspectives », *Actiris - Plateforme technique de la Monoparentalité en région de Bruxelles-Capitale*, novembre 2013, p.23.

¹¹ Wagener, Martin, *La monoparentalité à Bruxelles : entre diversité des situations et réponses publiques incertaines*, Pauvreté, Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté, 2013.

marquant de cette étude sur les parents est la forte représentation des jeunes parents dans les familles monoparentales. En effet, environ 20% des parents monoparentaux ont moins de 25 ans et 13% de ces parents seraient étudiants. D'autre part, on constate qu'une famille monoparentale sur 10 est une famille nombreuse. Il est à noter également que seulement 9% des familles monoparentales vivent avec plus de 3000€ par mois¹².

Différents facteurs tels que le revenu, le nombre et l'âge des enfants entraînent un risque important de pauvreté pour ces familles.

Les familles monoparentales sont majoritairement des femmes monoparentales¹³

Les familles monoparentales représentent un groupe hétérogène qui recouvre des situations très différentes. On y retrouve autant la mère sans emploi que des célibataires « aisés » vivant de manière positive leur monoparentalité¹⁴.

Cependant, les familles monoparentales sont principalement composées d'une mère. En effet, « si les familles concernées représentent près d'un tiers des ménages belges, à leur tête, on retrouve presque uniquement des femmes seules avec enfant(s) ». Les chiffres le révèlent : « 62,2% des hommes vivant actuellement en famille recomposée ont leurs enfants sous la responsabilité de leur ex-partenaire ; à l'inverse, seuls 16,2% ont gardé les enfants avec eux (pour 89,5 % des femmes) et 18,4 % ont installé une garde partagée. ¹⁵ » Les femmes monoparentales représenteraient 85% des familles monoparentales à Bruxelles¹⁶.

Une des causes expliquant la forte présence maternelle dans les familles monoparentales réside dans le fait que souvent les hommes reforment un couple après leur séparation. Ils assument alors moins leurs responsabilités familiales antérieures¹⁷. Les résultats de la thèse de Wagener publiée en 2013 montrent que sur une période de huit années, 75% des mères seules sont restés seules alors que 24,5% ont vécu une recomposition familiale. Chez les hommes, la recomposition familiale monte à 50%, soit plus du double du taux des femmes¹⁸.

La problématique de la famille monoparentalité semble intimement liée à celle de la précarité. Cette dernière est liée au contexte de la société qui confine les femmes dans la sphère privée ou qui les oblige à réduire leur temps de travail pour s'occuper des enfants.

¹² La Ligue des familles, *Le baromètre des parents*, décembre 2015.

¹³ Hibo, Sarah. *Monoparentalité = femme + pauvreté ?, pistes de lutte contre la pauvreté des femmes monoparentales*, FPS, 2012.

¹⁴ Hibo, Sarah, *ibidem*.

¹⁵ Lemaigre, T. et Wagener, M., *op.cit.*, p.22.

¹⁶ La Ligue des familles, *op.cit.*

¹⁷ Bruyninx, B., *Tous seuls, Les monoparentalités*, CPCP, 2014, p.7.

¹⁸ Wagener, Martin. *op.cit.*

Selon Crompton (cité par Fusulier, 2012)¹⁹, notre société, seraient encore fortement empreinte du modèle «*male breadwinner/ female caregiver model* » signifiant par-là que les deux genres n'investiraient pas de la même manière les deux sphères privées et professionnelles. Selon Lewis, en tant que « ravitailleur », l'homme devrait s'investir dans le travail, en tant que « soignante », la femme devrait s'occuper de sa famille²⁰.

Pouvons-nous nous imaginer dans quel désarroi sont ces femmes biparentales qui, se retrouvant monoparentales, sont confrontées à une précarisation? Les pouvoirs politiques n'ont-ils pas un rôle à jouer pour diminuer ces inégalités sociales fortement liées au genre ?

La précarité des familles monoparentales n'est pas qu'économique

Récemment, le journal *Le Soir* titrait : « 39 % des familles monoparentales vivent avec moins de 1.500 euros par mois²¹ ». L'étude de la Ligue des Familles de 2015 va plus loin : deux familles monoparentales sur trois vivent avec moins de 2000 euros par mois. Ces chiffres alarmants peuvent s'expliquer par un taux d'emploi très faible puisque 54% seulement des parents monoparentaux ont un emploi parmi lesquels 42% à temps plein. En Belgique, ces familles ont un risque de précarité qui monte à 36,9%²².

Comme évoqué préalablement à propos du caractère féminin de la précarité monoparentale, Cécile De Wandeler insiste cependant sur son caractère multidimensionnel qui ne se limiterait pas uniquement à l'aspect économique. Cette forme de précarité serait liée aussi à d'autres facteurs comme l'accueil de l'enfance, le paiement effectif des pensions alimentaires, les allocations, etc. Toute l'organisation de la vie des femmes serait très fragile, un « système D », et il suffirait qu'un élément dysfonctionne pour que tout le fragile équilibre soit rompu²³. Wagener évoque d'autres facteurs qui entraînent les familles monoparentales vers la pauvreté. Il s'agit notamment de l'âge des enfants ou une séparation conflictuelle²⁴. Ces constats rejoignent ceux de l'étude de la Ligue des familles qui montrent que, rappelons-le, le nombre et l'âge des enfants auront un impact également sur la précarisation des familles monoparentales.

¹⁹ Fusulier, B, *Regard sociologique sur l'articulation de la vie professionnelle avec la vie familiale. Enjeu de société, médiation organisationnelle et appartenance professionnelle*. Cahiers de recherche en éducation et formation. 2012, n°32.

²⁰ Chrétien, L., Létourneau, I., *La conciliation travail-famille: au-delà des mesures à offrir, une culture à mettre en place*. *Gestion*. 2010, n°35(3), p.53-61.

²¹ Blogie, E., *Familles monoparentales: une priorité politique, pour l'instant sur papier*, *Le Soir*, 4 décembre 2015.

²² La Ligue des familles, *op.cit.* .

²³ Vie Féminine, communiqué de presse, *Au féminin précaire. Quand les chiffres confirment la parole des femmes*, octobre 2008.

²⁴ Wagener, Martin, *op.cit.*

En résumé

C'est un ensemble de facteurs qui renforce la précarité des familles monoparentales : à côté de l'insuffisance des ressources financières, le problème de gardes d'enfants, de versement de pensions alimentaires, de précarité de l'emploi, de conciliation des temps, d'accès au logement, d'accès au soin de santé, le nombre et l'âge des enfants sont des facteurs qui renforcent le risque de précarité, sans oublier la dimension du genre.

Face à la pluralité des visages de la monoparentalité et des facteurs connectés entre eux, les spécialistes envisagent deux logiques d'action politique opposées :

- soit mener une politique spécifique pour les familles monoparentales ;
- soit mener une politique sociale générale de lutte contre la précarité qui profiterait plus encore aux familles monoparentales en difficulté, le cas de ces dernières étant emblématique.

LES FAMILLES MONOPARENTALES ET L'ÉCOLE

L'inscription à l'école plus difficile pour les familles monoparentales

Dans un contexte où il y a un manque de place dans les écoles et plus particulièrement à Bruxelles, nous pensons que cet élément peut avoir des conséquences sur le suivi scolaire : le choix- relatif dans un contexte de pénurie - impacte le temps dépensé pour les déplacements et l'ensemble de la gestion de la vie scolaire et privée de tous les jours (travaux à domicile, temps libre à la maison, loisirs personnels, logopèdes, etc.). Les parents en témoignent régulièrement autour de nos activités à la FAPEO.

En regardant les chiffres des difficultés d'inscription des enfants à l'école, on s'aperçoit qu'il y a une disparité importante entre Bruxelles et la Wallonie. En effet, c'est à Bruxelles que les difficultés sont plus importantes puisqu'ils sont 38% à Bruxelles (contre 15% en Wallonie) à rencontrer des difficultés d'inscription en maternelle, 33% en primaire (contre 10% en Wallonie) et 22% en secondaire (contre 11% en Wallonie). Les familles monoparentales semblent être plus confrontées au problème de la liste d'attente mais uniquement en maternel (33% contre 20% en moyenne pour l'échantillon global)²⁵.

²⁵ La Ligue des familles, *op.cit.*

Les parents et les devoirs à domicile

La récente étude de la Ligue des familles constate que près de 3 enfants sur 4 font leurs devoirs à domicile. 33% des enfants consacrent plus de 6h par semaine à leurs devoirs alors que les parents estiment cette situation intolérable. 8% des enfants ont même plus de 13 heures de travail par semaine !

En dehors de la remise en question de la pertinence pédagogique de vouloir faire travailler nos enfants en dehors des heures d'école, la question de la durée du travail à domicile nous interpelle. Dans une analyse de 2012 réalisée par Joëlle Lacroix²⁶, la FAPEO avait déjà mis en avant le caractère inégalitaire du travail à domicile notamment en termes de durée. Tous les parents n'ont pas le temps, les compétences pour pouvoir suivre leurs enfants correctement. De plus, en ce qui concerne les primaires, le législateur a limité le temps des devoirs afin de réduire les inégalités sociales qui peuvent apparaître lorsque le travail à domicile est trop conséquent. En première et deuxième primaire, il n'y a pas de devoir, si ce n'est de la lecture. En 3^{ème} et 4^{ème} primaire le temps est limité à 20 minutes, en 5^{ème} et 6^{ème} primaire ils sont limités à 30 minutes²⁷.

Ce décret date de 2001. En 2015, rien n'a changé.

D'autres aspects de la vie scolaire qui n'aident pas les familles monoparentales.

Nous pensons également que l'inadéquation des temps scolaires avec les temps professionnels est source d'inégalités pour les familles monoparentales du fait qu'elles sont moins flexibles que les familles biparentales. Une mère d'une petite fille témoigne : « *C'est toujours moi qui vais conduire et rechercher mon enfant à l'école. Je ne peux pas m'arranger avec un conjoint pour se répartir la tâche et commencer plus tôt à travailler ou terminer plus tard. Elle va tous les jours à la garderie. Je n'ai pas le choix.* »

La moindre flexibilité des familles monoparentales entraîne aussi des coûts de garderie plus importants. Si ces frais étaient dépendants du revenu, serait-ce une mesure sociale qui pourrait contrebalancer la moindre flexibilité des familles monoparentales ?

La responsabilité éducative toujours aux mains des mères

Même dans les familles biparentales, Martin Wagener constate que la responsabilité éducative est fréquemment attribuée aux femmes. Le modèle de Lewis avec un père « ravitailleur » et une mère « soignante » semble se confirmer encore dans notre société actuelle. Lors de la séparation, le rôle éducateur sera renforcé chez les mères, les pères s'investissant encore moins dans l'éducation des enfants²⁸.

²⁶ Lacroix, J., *Alors, tes devoirs, c'est fait ?*, FAPEO, avril 2012.

²⁷ Décret visant à réguler les travaux à domicile dans l'enseignement, D.29-03-2001 M.B. 15-05-2001

²⁸ Wagener, Martin, op.cit.

La structure familiale n'est pas la seule en cause dans les difficultés scolaires

On remarque qu'une multitude de causes influencent l'adaptation scolaire et contribuent à façonner le parcours scolaire d'un élève. C'est de la combinaison entre les potentialités personnelles, les inégalités socio-économico-culturelles, les caractéristiques familiales, le fonctionnement inégalitaire de l'institution scolaire que naît l'échec scolaire. L'analyse d'un système familial se révèle donc un champ important de recherche mais il ne peut être isolé d'autres facteurs pour comprendre le phénomène de l'échec scolaire²⁹.

POUR ALLER PLUS LOIN

En conclusion, on remarque que ce sont les conditions de vie matérielles, financières et psychologiques plus difficiles pour les familles monoparentales que pour les familles biparentales qui influencent l'échec scolaire, plus que la structure familiale elle-même et plus que le suivi scolaire tel quel. Il n'est donc pas question ici de remettre en cause les compétences éducatives des parents « solo ».

En ce qui concerne le travail scolaire dans les familles monoparentales, les ressources en termes de temps, d'argent, de soutiens familial et social se trouvent affaiblies. Ces constats sont en contradiction avec le Décret Mission³⁰ qui veut donner à tous les enfants des chances égales d'épanouissement et ne manquent pas de nous interpeller.

En effet, le décret portant sur l'organisation de l'enseignement fondamental³¹ insiste sur le fait que le travail à domicile doit pouvoir être réalisé de manière autonome par l'enfant. Dans la réalité des faits, c'est rarement le cas. L'aide aux devoirs va donc dépendre des ressources financières, sociales et culturelles des parents à pouvoir suivre leur enfant. Les devoirs sont en réalité source d'inégalités sociales.

En ce qui concerne les ressources, les familles monoparentales sont largement défavorisées par rapport aux autres familles. A ce propos, les conclusions tirées de notre étude de 2013 sont éloquentes :

« Lorsque les ressources sont moindres et/ou les sollicitations plus importantes, les difficultés sont plus souvent rapportées par les parents. Cela se répercute sur tous les aspects que nous avons investigués : le temps objectif de la scolarité, le vécu 'd'étranglement' des parents ou encore les répercussions sur le plan personnel ou familial. En soi, les constats relevés dans notre étude ne sont pour la plupart pas surprenants... On s'attendait logiquement à de telles tendances.

²⁹ Bergonnier-Dupuy, G., *Famille(s) et scolarisation*, Revue française de pédagogie, n°151, avril-mai-juin 2005, pp. 5-16.

³⁰ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, D. 24-07-1997, M.B. 23-09-1997.

³¹ Décret portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement, D. 13-07-1998, M.B. 28-08-1998.

Ce qui surprend et interpelle cependant, c'est l'influence massive que certains facteurs 'de risque' peuvent avoir sur la question de la scolarité à la maison. Les illustrations les plus parlantes sont vraisemblablement le fait d'élever seul son/ses enfant(s) ou le fait d'avoir un enfant en situation de difficultés scolaires. Situations qui peuvent multiplier par deux ou par trois le temps que prend la scolarité. Elles augmentent également le risque de conséquences néfastes sur le plan personnel et familial. Enfin, ces constats sont dressés sans avoir considéré que, pour bon nombre de familles, les facteurs 'aggravant' se combinent et potentialisent, a fortiori, le risque de conséquences délétères...

Ainsi, qu'en est-il de la mère célibataire, employée à temps plein et ayant des revenus modestes, qui élève seule ses trois enfants, dont un présente de sérieuses difficultés scolaires ? A-t-elle réellement les moyens d'assurer, de manière sereine et épanouissante, l'accompagnement de la scolarité de ses enfants, comme tout parent en rêverait ? »³²

Repenser le dialogue famille-école

Un nombre important d'acteurs prenant en charge la question des travaux à domicile se demandent comment montrer les apprentissages aux familles sans passer par les devoirs. Quels seraient les autres moyens de communication à privilégier ?

L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse s'est penché sur cette question depuis de nombreuses années avec d'autres associations (parentales, écoles de devoirs, association d'Aide en Milieu Ouvert, etc.). Il évoque différentes pistes :

- Inviter les parents en classe.
- Utiliser l'idée du « portfolio ».³³
- Sensibiliser les futurs enseignants à la problématique des devoirs à domicile.
- Permettre aux futurs enseignants de réaliser un stage dans les structures d'accueil extra-scolaires (de type écoles de devoirs) pour qu'ils comprennent mieux les difficultés des enfants.
- Mener une campagne de type « un mois sans travail à domicile » couplée à une recherche-action³⁴.

Repenser les temps scolaires

Plutôt que de cibler les politiques sociales sur les familles monoparentales, ne faudrait-il pas envisager des politiques sociales globales qui luttent contre les inégalités sociales ? Cela toucherait également les familles solos en situation de précarité.

Une autre piste envisagée est celle d'internaliser les devoirs, ou du moins renvoyer le minimum de scolaire à la maison. En 1991, la commission des rythmes scolaires³⁵ tirait déjà

³² Meunier, J.C., *op.cit.*

³³ Van Honsté, C., *Le portfolio pour diminuer le poids des points et des bulletins ?*, FAPEO, 8/2015.

³⁴ Observatoire de l'Enfance, *op.cit.*

ces mêmes conclusions, mais la situation n'a pas évolué. Si le temps consacré aux devoirs et aux activités extra-scolaires étaient effectué dans le temps scolaire entre midi et 15 heures (moment où les enfants sont moins attentifs), cela permettrait aux parents d'être libérés de la contrainte de faire « prof à domicile » et les enseignants auraient le temps pendant ce temps-là de préparer les cours, faire leurs corrections, etc. Le temps scolaire serait rallongé à 17h, heure à laquelle chacun rentrerait chez lui libre de se consacrer à d'autres activités ; une piste largement débattue dans le Pacte pour un enseignement d'excellence... et qui ne fait pas l'unanimité.

³⁵ Commission des rythmes scolaires. *Rapport de la Commission des Rythmes scolaires*. Ministère de l'éducation, de la recherche et de la formation, 1991.

BIBLIOGRAPHIE

BERGONNIER-DUPUY, Geneviève, *Famille(s) et scolarisation*, Revue française de pédagogie, n°151, avril-mai-juin 2005, 5-16, http://www.persee.fr/doc/rfp_0556-7807_2005_num_151_1_3271

BLOGIE, Elodie, *Familles monoparentales: une priorité politique, pour l'instant sur papier*, *Le Soir*, 4 décembre 2015, <http://www.lesoir.be/1061324/article/selection-abonnes/2015-12-04/familles-monoparentales-une-priorite-politique-pour-l-instant-sur-papier>

BRUYNINX, Benjamin, *Tous seuls, Les monoparentalités*, Cpcp, 2014, <http://www.cpcp.be/etudes-et-prospectives/collection-au-quotidien/monoparentalites>

CBCG, Calculs Observatoire bruxellois de l'emploi, 2008. Cité dans Pacte territoriale pour l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale. *La monoparentalité à Bruxelles., Un tour d'horizon*. 2009.

CHATEAUNEUF-MACLES, Anne, *Les ressorts invisibles des inégalités femme-homme sur le marché du travail*. Idées économiques et sociales, 2011.

CHRÉTIEN, Lise, LÉTOURNEAU, Isabelle, *La conciliation travail-famille: au-delà des mesures à offrir, une culture à mettre en place*. *Gestion*. 2010, n°35(3), p.53-61.

Commission des rythmes scolaires, *Rapport de la Commission des Rythmes scolaires*, Ministère de l'éducation, de la recherche et de la formation, 1991.

Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, D. 24-07-1997, M.B. 23-09-1997, http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/21557_010.pdf

Décret portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement, D. 13-07-1998, M.B. 28-08-1998, http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/22229_006.pdf

Décret visant à réguler les travaux à domicile dans l'enseignement, D.29-03-2001 M.B. 15-05-2001.

FUSULIER, Bernard, *Regard sociologique sur l'articulation de la vie professionnelle avec la vie familiale. Enjeu de société, médiation organisationnelle et appartenance professionnelle*. Cahiers de recherche en éducation et formation. 2012, n°32, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00976944/document>

HIBO, Sarah, *Monoparentalité = femme + pauvreté ? , pistes de lutte contre la pauvreté des femmes monoparentales*, FPS, 2012,
<http://www.femmesprevoyantes.be/SiteCollectionDocuments/analyses/2013/monoparentalite-precarite.pdf>

LACROIX, Joëlle, *Alors, tes devoirs, c'est fait ?* , FAPEO, avril 2012,
<http://www.fapeo.be/wp-content/analyses/analyses2012/devoirs.pdf>

La Ligue des familles, *Le baromètre des parents*, 2015,
<https://www.laligue.be/Files/media/482000/482653/shared/barometre-2015.pdf>

La Ligue des familles, *Le risque de pauvreté des familles monoparentales et les instruments de lutte contre la pauvreté en cas de séparation*, 2010,
<https://www.laligue.be/association/communiqu%C3%A9/2010-12-01-analyse-le-risque-de-pauvrete-des-familles-monoparentales-et-les-instruments-de-lutte-contre-la-pauvrete-en-cas-de-separation>

LEMAIGRE, Thomas et WAGENER, Martin, *Monoparentalité à Bruxelles : État des lieux et perspectives*, Actiris - Plateforme technique de la Monoparentalité en région de Bruxelles-Capitale, novembre 2013,
<http://www.actiris.be/Portals/36/Documents/FR/Monoparentalit%C3%A9s%20C3%A0%20Bruxelles.%20Etat%20des%20lieux%20et%20perspectives.pdf>

MAURAGE, Philippe, *Monoparentalité et précarité féminine : des facteurs de risque cumulés*, CEFA asbl, 2013,
<http://www.asblcefa.be/cefa/images/pdf/analyse%20monoparentalit%20et%20precarit%20finalx.pdf>

MEUNIER, Jean-Christophe, *Quand l'école rentre à la maison. Le temps scolaire à la maison, ses causes et conséquences*. Etude de la FAPEO, 2013,
<http://www.fapeo.be/wp-content/uploads/2011/04/Etude-2013.pdf>

Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse, *Travaux scolaires à domicile : quelle place dans la vie des enfants de l'enseignement primaire ?* mai 2012.

Pacte régional pour l'emploi en région Bruxelles-Capitale, *La monoparentalité à Bruxelles. Un tour d'horizon*, 2009, http://www.fondationportedehal.be/wp-content/uploads/2014/01/monoparentalite_a_bxl.pdf

VAN HONSTÉ, Cécile, *Le portfolio pour diminuer le poids des points et des bulletins ?*, FAPEO, 8/2015, <http://www.fapeo.be/wp-content/uploads/2015/07/8-15-Portfolio.pdf>

Vie Féminine, *Au féminin précaire. Quand les chiffres confirment la parole des femmes*, communiqué de presse octobre 2008,
<http://www.viefeminine.be/spip.php?article747>

WAGENER, Martin, *La monoparentalité à Bruxelles, : entre diversité des situations et réponses publiques incertaines*, Pauvreté, Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté, 2013, http://www.fblp.be/IMG/pdf/pauve_rite_02-fblp.pdf

WAGENER, Martin, *Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles : Les femmes face à des épreuves de la parentalité*, Thèse présentée en vue de l'obtention du titre de docteur en sciences politiques et sociales, UCL, 2013.